

**Nombre de  
conseillers :**

- en exercice : 15  
- présents : 8

**Date de  
convocation :**

19/04/2016

**Date d'affichage :**

10/05/2016

L'an deux mil seize et le vingt sept avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VALLEY Jean, Maire.

**Présents :** MM. VALLEY – BONNET - DUVERNOY - DEPOIRE - LEBOURG - PRADA  
PRADA - Mmes HASENFRATZ - NGUYEN VAN TUE

**Absents excusés :** MM PERRIN – HENRY – GASIOR – THIEBAUD – Mmes DEL  
TORCHIO - GENTER - ZISKA.

Mme HASENFRATZ Anne-Lise a été nommée secrétaire.

M. HENRY a donné procuration à M. PRADA PRADA.

Mme DEL TORCHIO a donné procuration à M. LEBOURG.

**1- Mise en accessibilité de la Mairie / École – Point sur le dossier.**

Après avoir pris connaissance du dossier d'Avant Projet Définitif de la mise en accessibilité de la Mairie / École et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **approuve** le dossier APD présenté et le coût des travaux estimés à 204 000 € HT. Il **valide** les dossiers de consultation des entreprises et le découpage en 8 lots, **décide** compte-tenu du coût des travaux estimatif d'engager la consultation selon la procédure adaptée et la mise en disposition de l'ensemble des pièces en format dématérialisé sur le site SINAPSE-entreprises.com et **autorise** le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'objet.

**2 -Démolition bâtiment communal d'incinérateur à sciure**

Le Maire informe le Conseil Municipal que sur la parcelle communale N°561 située à proximité du local de distillerie, rue des Moulins, existe un petit bâtiment qui servait initialement d'incinérateur à sciure lorsque la scierie Valley était en exploitation. Compte tenu de l'état actuel de délabrement du-dit bâtiment, la démolition de cette construction est envisagée et à cet effet l'entreprise PASQUIS de Frahier-Chatebier propose de réaliser ces travaux pour 1500€ HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte** la proposition de l'entreprise PASQUIS et **autorise** le Maire à signer toutes les pièces en rapport à l'objet.

**3 - Achat d'un réfrigérateur local ATSEM**

Suite à la panne du réfrigérateur installé dans le local de l'ATSEM et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** l'acquisition d'un nouveau réfrigérateur pour 160 € à VAM'DA appareils ménagers de Valentigney et **demande** que cette acquisition, vu son caractère de durabilité, soit imputée en section d'investissement à l'article 2158.

**4 - Convention suivi agronomique 2016 par la Chambre Départementale d'Agriculture de Haute-Saône**

Après délibération, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité la proposition de la Chambre Départementale d'agriculture de Haute-Saône pour la réalisation du suivi agronomique annuel du recyclage des boues de la station d'épuration et son devis détaillé qui s'élève à 1923,60 € TTC et **autorise** le Maire à signer cette convention relative à cette prestation.